Arrêté n°D425282AT

Portant sur une restriction de circulation sur la RD n° D10D

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de reprofilage sur la RD n° D10D du PR 3+965 au PR 4+799, sur le territoire de la commune de Landremont, pour le compte du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle ;

SUR la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 26/09/2025 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Du 06 octobre 2025 au 10 octobre 2025, de 07H30 à 18H00, toute circulation est interdite sur la RD n° D10D du PR 3+965 au PR 4+799, **sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier** pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

Article 2 - Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :
- Suivre la RD10 via Ville-au-Val jusqu'au carrefour avec la RD10C puis rejoindre Bezaumont par la RD 10D et poursuivre jusqu'au village de Landremont.
Et ce dans les deux sens de circulation.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge et sous la responsabilité de la régie du STAM Val de Lorraine.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Landremont, Ville-au-Val et Bezaumont,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 29 septembre 2025

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité

MARIE GEOFFROY
2025.09.29 11:24:51 +0200
Ref:9539541-14361035-1-D
Signature numérique
Directrice adjointe

54 D0010C
54 D0010F
54 D0010D_G
54 D0010D1
54 D0010D2
54 D0010D3
54 D0010D4
Bézaumont
Ville-au-Val
30
54 D0010D_BRS_10
34
54 D0010
La Natagne
6km